



Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193

Tel : 03.20.77.15.27 / 03.20.77.87.95 (LD. Secrétariat)

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin à 18h30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale d'ERQUINGHEM-LYS se sont réunis en Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

1/ Information aux membres du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration de divers dossiers en cours, suivis par le C.C.A.S.

2/ Madame Danièle BENOIT, est nommée secrétaire de séance.

3/ elle procède à l'appel nominal des présents et donne lecture des procurations.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jackie, PREUDHOMME Annie, BENOIT Danièle, PACCEU Sabine, DERUYTER Micheline,

Etaient excusés, absents :

Mme Laetitia PANIEZ, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Mme Amandine DASSONVILLE, procuration donnée à Me Sabine PACCEU,
Madame Catherine THETTEN, procuration donnée à Me Danièle BENOIT,
Mme Marie-Maud CAMPHYN,
Mme Edith DELEMOTTE,

4/ Le compte-rendu de la séance du 18 mars 2025, est approuvé à l'unanimité.

5/ Signature d'une convention avec la commune au titre de la prise en charge des transports des sorties culturelles proposées aux aînés (délibération N°20251806DEL1) ;

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) propose aux usagers de la commune âgés de 60 ans et plus, des activités de type « sorties culturelles ».

D'une durée moyenne d'1/2, voire d'1 journée, ces sorties sont l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région Nord-Pas-de-Calais. D

De même, le C.C.A.S. propose aux usagers de la commune âgés de 65 ans et plus un voyage annuel dit « voyage des aînés » d'une journée programmée entre mai et juin, qui permet tout comme les sorties culturelles précédemment citées de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région.

Si le C.C.A.S. gère les modalités d'organisation pratique (programmation des visites, restauration éventuelle), c'est la commune qui prend en charge le transport.

Ainsi la commune d'Erquinghem-Lys effectue le règlement du transport des sorties culturelles, du voyage des aînés, programmés par le C.C.A.S., selon les termes de l'accord-cadre passé avec trois prestataires et l'établissement de marchés subséquents (sélection du « mieux disant » sur devis).

La commune s'acquitte des sommes dues au titre du transport pour les sorties culturelles, le voyage des aînés. Elle émet ensuite un titre de recettes à l'encontre du C.C.A.S., afin que l'établissement lui rembourse en contrepartie, le coût du transport.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. autorise à l'unanimité, Monsieur le Président ou son représentant de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal a été amené à délibérer dans les mêmes termes, lors de la séance plénière du 11 juin 2025.



Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193

Tel : 03.20.77.15.27 / 03.20.77.87.95 (LD. Secrétariat)

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

6/

Vote du Budget Primitif 2025 (délibération N°20251803DEL2)

Le Centre Communal d’Action Sociale est un établissement public attaché à la commune, pour mettre en œuvre les solidarités, pour organiser de l'aide sociale au profit des habitants. Il a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer les structures destinées aux enfants.

Pour y parvenir, le C.C.A.S. accompagne l'attribution de l'aide sociale légale et dispense l'aide sociale facultative (*aide alimentaire par le biais des tickets services*). Il propose des services (taxi, petit travaux, repas à domicile, sorties culturelles), aux personnes âgées de 65 ans et plus (ou qui sont atteintes de handicap). Il accompagne enfin par le biais de primes, de dots, des promotions (médaille du Travail, médaille de la famille, noces, séjours enfants).

Pour cela, le Conseil d'Administration du Centre Communal d’Action Sociale arrête chaque année un barème portant sur l'ensemble des prestations énoncées au cours de l'année suivante.

Considérant le vote des primes, secours et dots qui est intervenu lors du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 2 octobre 2024 pour l'année 2025, il a été décidé de fixer à part le tarif des accompagnants aux aînés pour le voyage annuel, pour le banquet, pour le goûter.

Considérant le banquet organisé pour les personnes âgées de 65 ans et plus, le 19 octobre 2025 ;

Considérant le goûter organisé pour les personnes âgées de 65 ans et plus, le 14 décembre 2025 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. fixe à l'unanimité fixer le tarif des accompagnants (âgés de moins de 65 ans) à :

- 35 €, pour le banquet des aînés comme en 2024,
- 15 €, pour le goûter des aînés comme en 2024.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Après approbation par le Centre Communal d’Action Social en séance plénière du 13 octobre 2025, le présent procès-verbal est publié sous format électronique.

Visa du Président du C.C.A.S.,
C.C.A.S. d'ERQUINGHEM-LYS
59193 (Nord)

Visa du Secrétaire de Séance ;